

HABITAT JEUNES



Qui demande un logement
en Habitat Jeunes ?

Étude
Octobre 2026

Sommaire

CONTEXTE	4
MÉTHODOLOGIE	4
Les données.....	4
Lecture des graphiques.....	4
TOUR D'HORIZON DES DEMANDES DE LOGEMENT	5
Seulement 44 % des demandes aboutissent à un séjour	5
QUI DEMANDE UN LOGEMENT ?	6
Les caractéristiques des demandeur-ses	6
Légèrement plus d'hommes que de femmes, et un âge moyen de 22 ans.....	6
Une majorité d'apprenti-es.....	6
Des ressources modestes.....	7
La majorité des demandeur-ses sont ancré-es localement	7
La démarche de recherche de logement.....	8
Un logement pour quoi ?	8
Le contact et le choix Habitat Jeunes : accompagné versus autonome.....	8
Les caractéristiques du séjour recherché	9
Une recherche qui s'inscrit dans un parcours plus large.....	9
QUI OBTIENT UN LOGEMENT ?	10
Croisement entre les caractéristiques des jeunes et l'obtention d'un logement.....	10
Les demandes des plus jeunes débouchent plus souvent sur un séjour.....	10
Un écart de 8 points selon le genre	10
ZOOM : LES DEMANDES DE LOGEMENT D'INSERTION CHEZ LES FEMMES.....	11
Les apprenti-es obtiennent plus souvent gain de cause	11
Les jeunes les plus vulnérables ont un meilleur taux d'acceptation.....	12
Les jeunes déjà locataires en résidence sociale obtiennent plus souvent un logement.....	12
Les séjours de courte durée sont plus souvent acceptés.....	13
La région est déterminante	14
FOCUS : Les facteurs associés à un refus de la structure.....	15
La régression logistique.....	15
QUAND LA DEMANDE EST REFUSÉE	18
RÉSUMÉ.....	19

CONTEXTE

En juin 2018, l'Unhaj sortait un 4 pages intitulé « *Les demandes de logements du 1er octobre 2017 au 31 mars 2018, un volume d'offre insuffisant* ». Sur cette période de 6 mois, 15 370 demandes avaient été adressées aux services et résidences Habitat Jeunes utilisatrices du Sihaj puis clôturées (entièrement traitées) par ces dernières.

Près de 10 ans plus tard, le constat est le même : durant l'année 2025 (du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus), plus de 48 500 demandes ont été adressées et clôturées, mais moins d'une sur deux a abouti à un séjour.

Si cette augmentation des demandes peut s'expliquer en partie par le nombre croissant de résidences et services qui utilisent Sihaj, cela ne suffit pas à couvrir l'ensemble du phénomène. Elle s'inscrit dans un contexte plus large de tension structurelle sur le logement des jeunes.

Ce dernier a d'ailleurs été qualifié « d'urgence sociale » par le COJ¹ : les jeunes sont de plus en plus nombreux-ses et précaires, tandis que les logements se raréfient. Par exemple, 2,6 millions de ménages sont en attente d'un logement social en 2024², dans un contexte où les attributions diminuent ; et près de 5 millions d'adultes (dont 1,3 millions âgé-es de 25 ans et plus) vivent chez leurs parents, soit 250 000 de plus qu'il y a 7 ans³, signe de difficultés croissantes d'accès à un logement autonome.

Cette étude vise à analyser les caractéristiques des demandes de logement Habitat Jeunes, notamment en comparant les demandes acceptées à celles qui sont refusées, afin de comprendre qui sont ces jeunes en recherche de logement, quelles sont leurs motivations, et si l'accès au logement Habitat Jeunes est influencé par certaines de leurs caractéristiques.

MÉTHODOLOGIE

Les données

Cette étude s'appuie sur les données extraites du logiciel Sihaj. En tant qu'outil métier, il permet entre autres d'enregistrer les demandes de logement adressées aux résidences et services. Dans la mesure où environ 60 % du réseau Habitat Jeune est couvert par Sihaj, nous faisons l'hypothèse que les données utilisées pour cette étude sont représentatives du réseau Habitat Jeunes, et que les constats sont généralisables à l'ensemble de celui-ci.

L'analyse porte sur 46 356 demandes clôturées enregistrées durant l'année 2025, après un travail de nettoyage et de vérification de la qualité des données.

Seules les demandes des demandeur-ses principaux-ales ont été conservées, afin d'éviter de comptabiliser plusieurs fois un même ménage. Quelques situations particulières ont été exclues de l'analyse : les demandes avec des dates incohérentes, les jeunes de moins de 15 ans ou de plus de 75 ans (vraisemblablement des erreurs de saisie), et les séjours de type « groupe », « hébergement d'urgence », « passagers », « séniors » ... qui ne correspondent pas au public conventionnel des résidences Habitat Jeunes.

Les demandes se répartissent de la manière suivante au sein de chaque région :

Région	Nombre de demandes
Auvergne-Rhône-Alpes	2 597
Bourgogne-Franche-Comté	2 362
Bretagne	4 024
Centre-Val de Loire	1 131
Grand Est	2 259
Hauts-de-France	1 896
Île-de-France	5 329
Normandie	4 580
Nouvelle-Aquitaine	8 498
Occitanie	7 190
Pays de la Loire	5 813
Provence-Alpes-Côte d'Azur	677

Lecture des graphiques

Sous chaque graphique, figurent une note de lecture et un effectif noté « N » qui indique le nombre de demandes sur lesquelles s'appuient les données présentées. Sur Sihaj, toutes les variables ne sont pas systématiquement renseignées : lorsqu'une information est manquante, nous avons fait le choix d'exclure ces non-réponses des calculs. C'est pourquoi l'effectif N peut varier d'un graphique à l'autre et ne correspond pas toujours au total de 46 356 demandes analysées dans cette étude.

¹ Conseil national de l'habitat et Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, *Logement des jeunes : une urgence sociale !*, 2025 : <https://www.habitat-jeunes.org/wp-content/uploads/2025/01/coj-cnhd-rapport-logement-des-jeunesadapte.pdf>

² Ibid

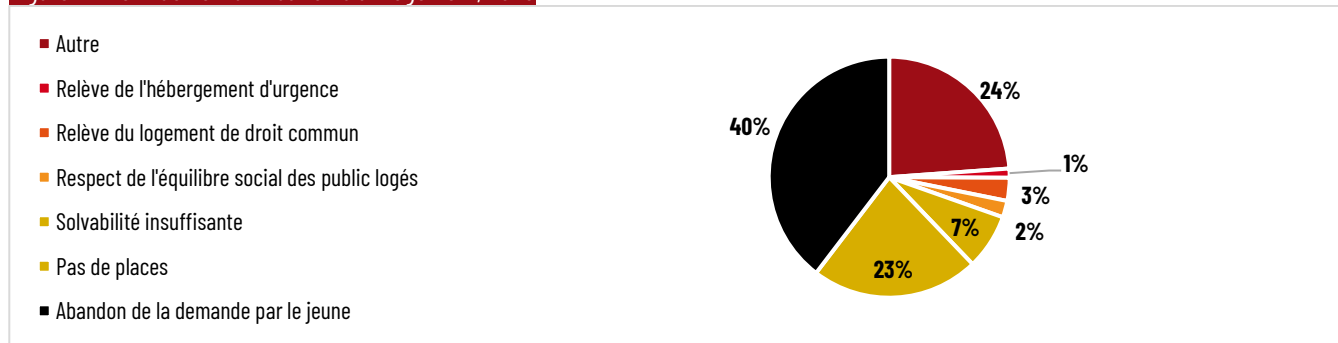
³ Ibid

TOUR D'HORIZON DES DEMANDES DE LOGEMENT

Seulement 44 % des demandes aboutissent à un séjour

La majorité des demandes de logements ne sont pas satisfaites : au total, **seules 44 % de celles-ci aboutissent à la création d'un séjour**. Lorsque la demande n'aboutit pas, les causes peuvent être multiples. Ce sont surtout les jeunes qui abandonnent leurs demandes ([figure 1](#)), une part de ces abandons pouvant s'expliquer par le manque de place qui allonge les délais d'attente et décourage certain-es demandeur-ses. L'absence de places comme motif principal explique presque un quart des refus, tout comme la modalité « autre » que nous ne pouvons pas catégoriser.

Figure 1 – Motif de non-attribution d'un logement, 2025



Lecture : en 2025, 7 % des demandes sont refusées pour motif de solvabilité insuffisante.
N = 20 704

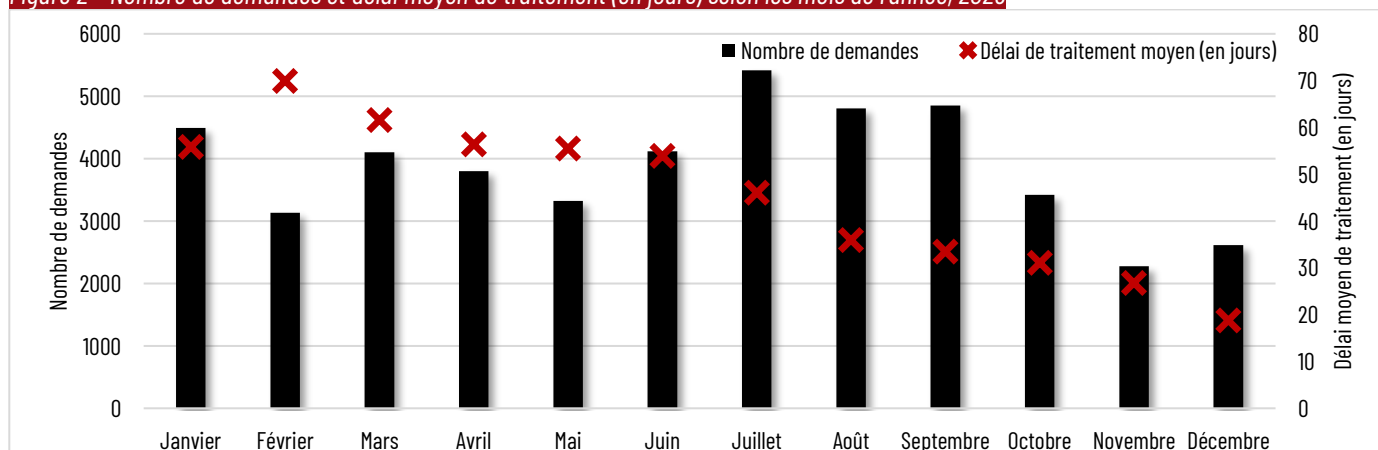
Par rapport à 2018, la part des demandes satisfaites a baissé de 17 points de pourcentage. À cette tendance s'ajoute un effet « plancher » : les 56 % de demandes non satisfaites sont probablement **sous-estimées**. En effet, certaines demandes non satisfaites dont le motif de refus est évident (pas de logement disponible sur la période demandée, âge trop élevé ou trop bas...) ne sont pas toujours enregistrées dans Sihaj. Si ce phénomène n'est pas quantifiable, il convient de garder en tête que le nombre de demandes qui n'aboutissent pas est certainement plus important que ce que les données laissent paraître.

Une fois la demande déposée, le **délai moyen de traitement est de 46 jours**. Cette valeur relativement élevée s'explique par quelques situations qui tirent la moyenne vers le haut, par exemple lorsque la demande prend plus d'un an pour être traitée. Ces cas demeurent néanmoins marginaux, puisque **la médiane est de 18 jours** (ce qui signifie que la moitié des demandes sont traitées en moins de 18 jours), et **94 % des demandes sont traitées en moins de 6 mois**.

Enfin, si plusieurs milliers de demandes sont adressées en 2025, leur nombre varie selon les mois de l'année ([figure 2](#)).

La période estivale, et particulièrement les mois de juillet et septembre, **affichent plus de demandes** : les jeunes, notamment celles et ceux qui commencent une formation à la rentrée, cherchent un logement proche de leur établissement. Le nombre de demandes décroît ensuite jusqu'en décembre, puis augmente de nouveau en janvier, pour les mêmes raisons : réorientations, stages qui commencent au cours de ce mois, etc.

Figure 2 – Nombre de demandes et délai moyen de traitement (en jours) selon les mois de l'année, 2025



Lecture : en mars 2025, 4 101 demandes ont été adressées pour un délai de traitement moyen de 62 jours.
N = 46 356

QUI DEMANDE UN LOGEMENT ?

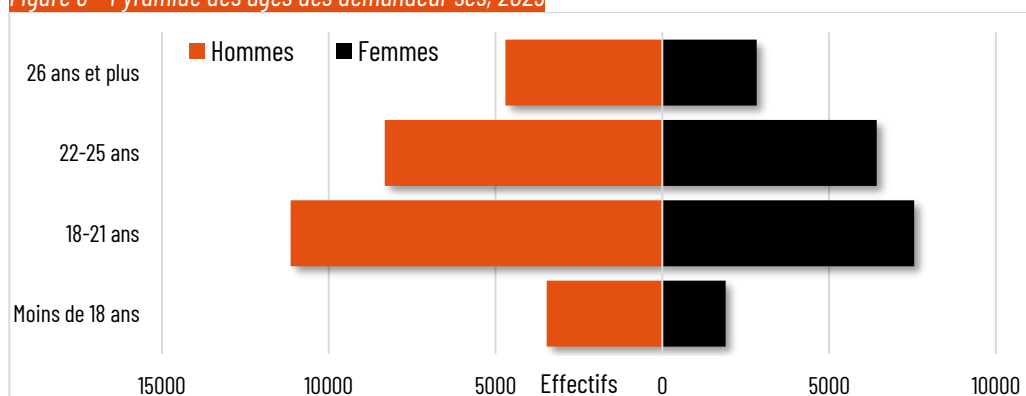
Les caractéristiques des demandeur-ses

Légèrement plus d'hommes que de femmes, et un âge moyen de 22 ans

Les demandes adressées en 2025 proviennent plus souvent d'hommes (60 %) que de femmes (40 %), soit une répartition légèrement plus équilibrée qu'en 2018 où le ratio était de 64 % d'hommes pour 36 % de femmes.

Concernant l'âge moyen des demandeur-ses, il est de 22,1 ans, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. L'âge médian est de 21 ans. Les demandes avant 18 ans sont rares et constituent un phénomène majoritairement masculin (figure 3). Cela peut s'expliquer par le taux élevé de jeunes hommes chez les MNA (mineurs non accompagnés), qui sont souvent orientés vers les résidences Habitat Jeunes. Les demandes au-delà de 26 ans, et particulièrement après 30 ans, sont également adressées principalement par des hommes. Comme en 2018, la répartition des demandeur-ses par âge et genre est sensiblement la même que celle du public logé.

Figure 3 – Pyramide des âges des demandeur-ses, 2025



Lecture : en 2025, 1 901 demandes sont adressées par des femmes de moins de 18 ans.

N = 46 356

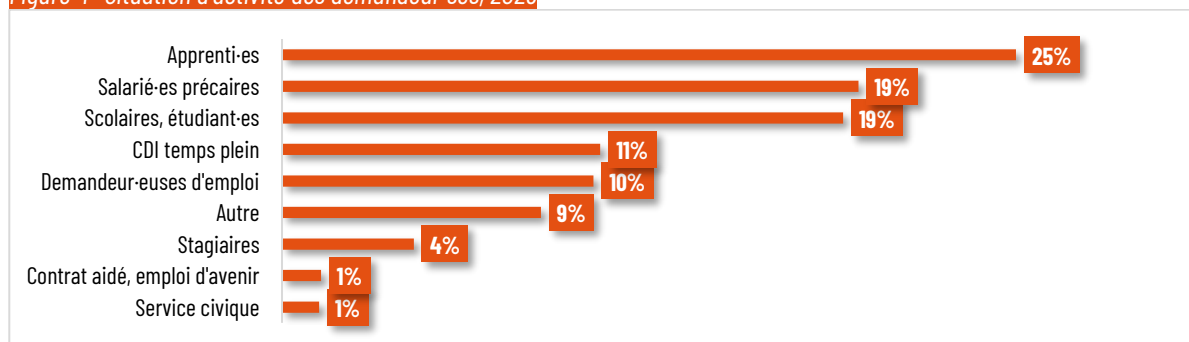
Une majorité d'apprenti-es

Si les jeunes demandeur-ses ont des caractéristiques variées, leur activité professionnelle peut s'apprécier selon trois grands profils. Le premier, le plus représenté, regroupe les jeunes en alternance et en formation : les apprenti-es constituent un quart des demandes (figure 4), auquel-ses s'ajoutent les scolaires et étudiant-es (19 %) et les stagiaires (4 %). Au total, près d'un-e demandeur-se sur deux est dans un parcours de formation.

Viennent ensuite les jeunes en emploi (hors apprentissage), qui constituent presque un tiers des demandes. Les salarié-es précaires et les jeunes en CDI à temps plein représentent respectivement 19 % et 11 % des demandes.

Enfin, 10 % des demandeur-ses sont en recherche d'emploi. La recherche d'un logement dans le secteur Habitat Jeunes constitue pour elles et eux un enjeu fort : l'accès au parc classique de logements leur est difficile, notamment du fait de l'absence de garantie.

Figure 4 – Situation d'activité des demandeur-ses, 2025



Lecture : en 2025, 10 % des demandes proviennent de demandeur-ses d'emploi.

Note : les salarié-es précaires regroupent tous-tes les jeunes en emploi hormis celles et ceux en CDI temps plein (CDI & CDD à temps partiel, CDD à temps plein, contrat saisonnier, indépendant, intérimaires, intermittents). La modalité « autre » regroupe les jeunes rangés dans les modalités suivantes : « Autre formation », « Autre non-salarié », « Autre sans activité (maladie, au foyer) », « Autre ».

N = 39 622

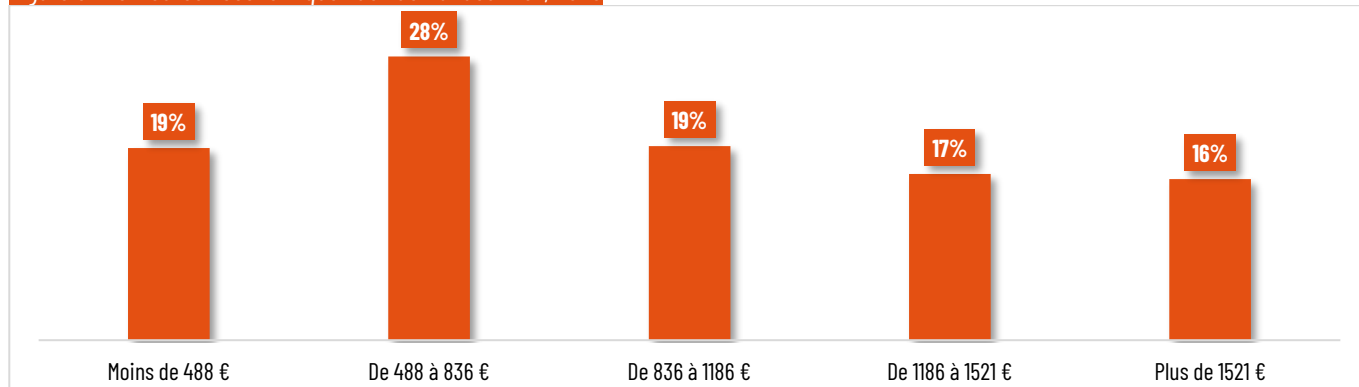
Des ressources modestes

Avant-propos : Les données disponibles sur Sihaj ne recouvrent que les classes de ressources, et ne permettent pas de visualiser le montant exact de ces dernières. Il n'est donc pas possible d'identifier les jeunes ne disposant d'aucunes ressources, qui sont comptabilisé-es dans la première tranche.

S'il n'est donc pas possible d'estimer précisément la part des demandeur-ses qui vivent sous le seuil de pauvreté monétaire⁴, nous pouvons cependant affirmer qu'au moins **deux tiers** (66 %) d'entre elles et eux se situent **sous ce seuil** (figure 5).

Les ressources des demandeur-ses se situent en effet dans les **tranches basses** : près d'un-e demandeur-se sur cinq (19 %) déclare moins de 488 € par mois, et plus d'un quart se situe entre 488 et 836 €. Près de **la moitié des demandeur-ses dispose donc de moins de 836 € par mois**, un niveau de ressources qui démontre une certaine fragilité économique.

Figure 5 - Ressources économiques des demandeur-ses, 2025



Lecture : en 2025, 19 % des demandes proviennent de jeunes qui touchent moins de 488 € par mois.

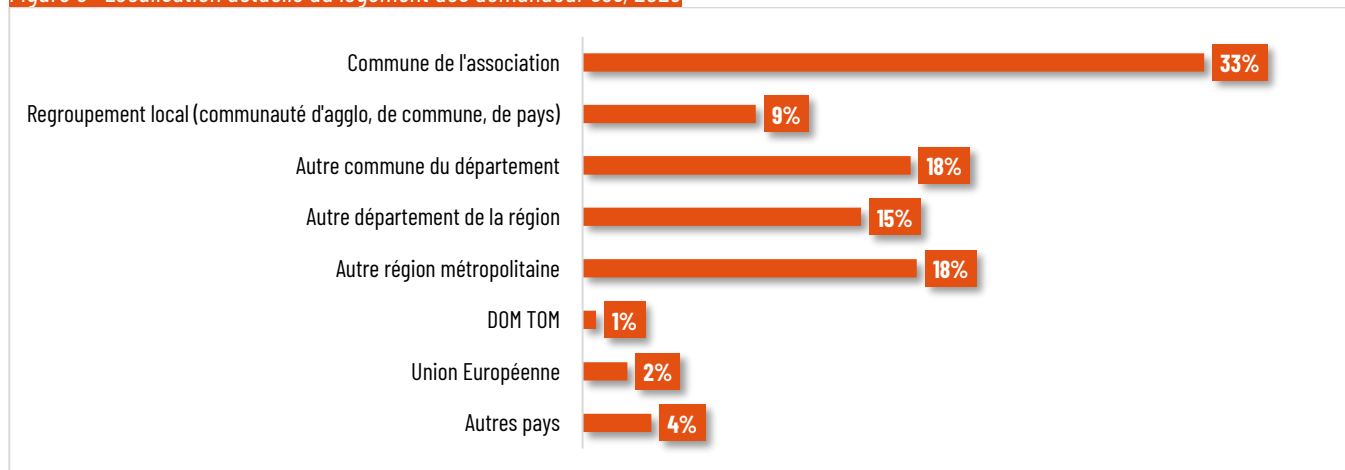
N = 28 436

La majorité des demandeur-ses sont ancré-es localement

La majorité des demandes de logement proviennent de jeunes majoritairement **déjà ancré-es sur le territoire** : 60 % des demandeur-ses résident dans le même département que la résidence pour laquelle ils et elles ont formulé une demande. La recherche d'un logement Habitat Jeunes semble donc être un phénomène plutôt **local**.

Cependant, une part minoritaire mais non négligeable de demandeur-ses effectue une **démarche de mobilité** : 18 % résident dans une région différente du territoire du logement demandé, et 7 % résident à l'étranger, traduisant le plus souvent un lien avec la mobilité professionnelle ou une formation.

Figure 6 - Localisation actuelle du logement des demandeur-ses, 2025



Lecture : en 2025, 18 % des demandeur-ses résident dans une région différente de la résidence pour laquelle ils et elles ont formulé une demande.

N = 40 002

⁴ Le seuil de pauvreté monétaire pour une personne seule en France est de 1 288 € par mois, soit 60 % du niveau de vie médian. Source : INSEE, données 2023

La démarche de recherche de logement

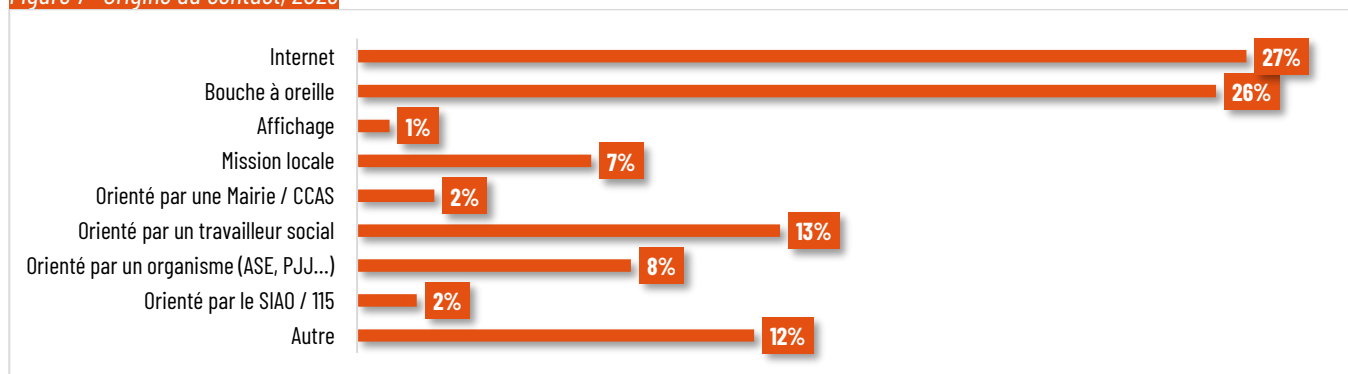
Un logement pour quoi ?

Les raisons de recherche d'un logement peuvent être diverses. La principale raison évoquée par les demandeur-ses est le **rapprochement du lieu d'activité** (51 %), ce qui coïncide avec la forte part de jeunes en alternance, en formation et en emploi. Viennent ensuite des motifs liés à une certaine **précarité** : 16 % des demandeur-ses avancent une sortie prévue de leur logement ou hébergement actuel, 13 % sont sans logement ou à la rue, et 11 % affirment chercher un logement à cause d'une rupture ou d'un conflit familial.

Le contact et le choix Habitat Jeunes : accompagné versus autonome

Les demandeur-ses découvrent majoritairement Habitat Jeunes **par leurs propres moyens** : internet et le bouche à oreille représentent les deux principales sources d'information (**figure 7**), témoignant la majorité du temps d'une démarche spontanée. En revanche, un tiers des demandeur-ses en entendent parler grâce à un **accompagnement professionnel ou institutionnel** (mission locale, SIAO...). Ces orientations concernent un public plus souvent vulnérable, pour lequel la recherche de logement s'inscrit dans une démarche d'accompagnement global.

Figure 7 - Origine du contact, 2025



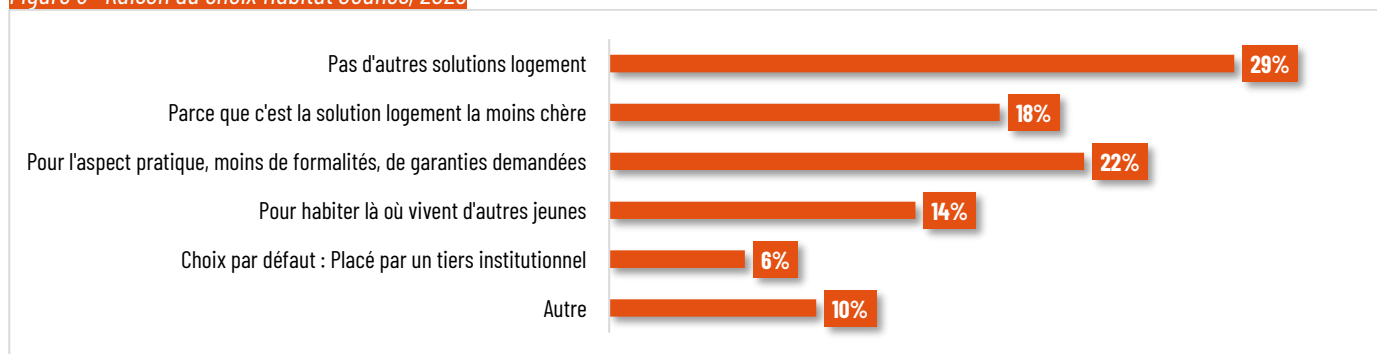
Lecture : en 2025, 27 % des demandeur-ses ont pris contact avec Habitat Jeunes grâce à internet.
N = 41 501

Ce double canal d'accès (autonome d'un côté, accompagné de l'autre) se retrouve dans les motivations des demandeur-ses quant au choix Habitat Jeunes. **Plus d'un tiers (35 %) recourt à cette solution par défaut** : 6 % sont placés par un tiers institutionnel, et 29 % n'ont pas d'autres solutions de logement (**figure 8**).

À l'inverse, plus de **la moitié des demandeur-ses (54 %) font le choix délibéré d'Habitat Jeunes**, pour vivre avec d'autres jeunes, bénéficier de garanties locatives mobilisables par les équipes des résidences (Garantie visale, autres dispositifs locaux...), ou pour la simplicité des formalités et démarches administratives.

Pour 18 % des demandeur-ses, c'est avant tout le prix attractif qui motive ce choix. Un constat qui fait sens au regard du parc locatif privé : un T1 charges comprises coûte en moyenne 556 € par mois en France en 2025⁵. Ce prix peut même augmenter dans les grandes villes où se concentrent bon nombre de jeunes. La redevance chez Habitat Jeunes est plus basse, en moyenne 401,5 € pour un T1 ; mais c'est surtout après la déduction de l'APL que l'avantage est le plus net, avec un reste à charge moyen de 124 €. Habitat Jeunes représente donc une solution largement avantageuse par rapport au parc privé, où même les aides ne permettent pas d'atteindre un tel niveau d'accessibilité.

Figure 8 - Raison du choix Habitat Jeunes, 2025



Lecture : en 2025, 14 % des demandeur-ses affirment choisir Habitat Jeunes pour habiter là où vivent d'autres jeunes.
N = 42 395

⁵ Les chiffres-clés du logement étudiant en France en 2025, Locservice, mai 2025

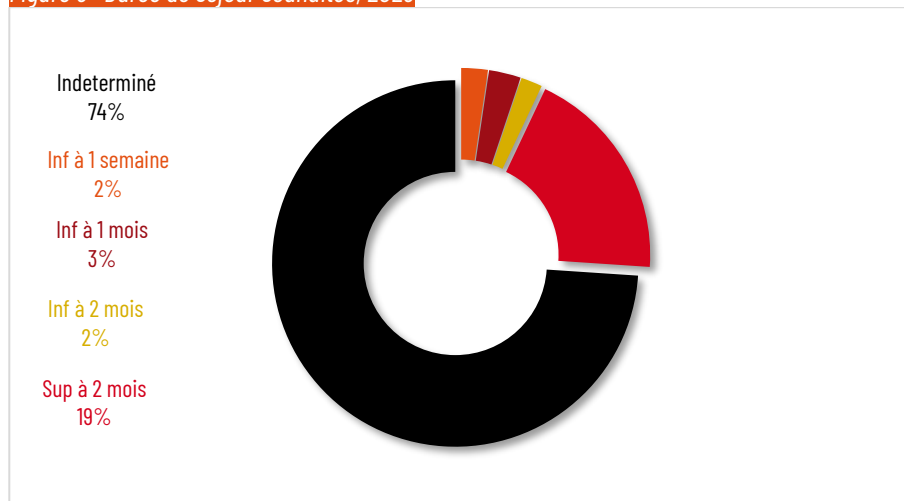
Les caractéristiques du séjour recherché

La majorité des demandeur-ses (92 %) prévoit de réaliser **un séjour continu**. Les autres 8 %, minoritaires, correspondent à un souhait de séjour fractionné ; cette modalité est notamment favorisée chez les apprenti-es qui alternent entre période de formation et période en entreprise.

Quant à la durée de séjour souhaitée, elle est **indéterminée** chez la majorité des demandeur-ses (**figure 9**) : cela traduit le plus souvent une anticipation d'un **séjour long**, les jeunes ne pouvant pas prévoir à l'avance combien de temps ils et elles auront besoin d'un logement. Mais ces séjours à durée indéterminée peuvent parfois déboucher sur des séjours courts, suite à un changement de statut, un imprévu...

Parmi les demandeur-ses qui se projettent sur une durée précise, elle est souvent supérieure à deux mois ; les séjours très courts (moins d'un mois) sont marginaux, et ne concernent que 5 % des demandes.

Figure 9 –Durée de séjour souhaitée, 2025



Lecture : en 2025, 2 % des demandeur-ses souhaitent une durée de séjour inférieure à 2 mois.
N = 46 356

Une recherche qui s'inscrit dans un parcours plus large

La recherche d'un logement ne se limite pas à Habitat Jeunes : parmi les demandeur-ses ayant renseigné cette information (soit environ un-e sur trois), 20 % ont également effectué des démarches auprès d'un bailleur social, 18 % auprès d'une agence immobilière, et 10 % auprès d'un service logement. Les jeunes en recherche de logement ne se limitent pas à une seule solution. Habitat Jeunes s'inscrit comme une option dans une **démarche de recherche plus générale**.

Si nous savons désormais qui sont les jeunes qui demandent un logement ainsi que leurs motivations, la question se pose : qui obtiendra un logement ? Certains individus obtiennent-ils plus de réponses favorables que d'autres, et si oui, selon quels critères ?

QUI OBTIENT UN LOGEMENT ?

Comme dit précédemment, la non-cr  ation d'un s  jour peut relever de plusieurs raisons ([figure 1](#)), qui sont parfois ind  pendantes de la situation des demandeur-ses. C'est pourquoi cette partie proc  de en deux temps : nous observons d'abord, variable par variable, qui obtient un logement via des tris crois  s, sans pour autant pr  tendre    affirmer que certains crit  res accentuent la probabilit   d'acc  s aux logements Habitat Jeunes.

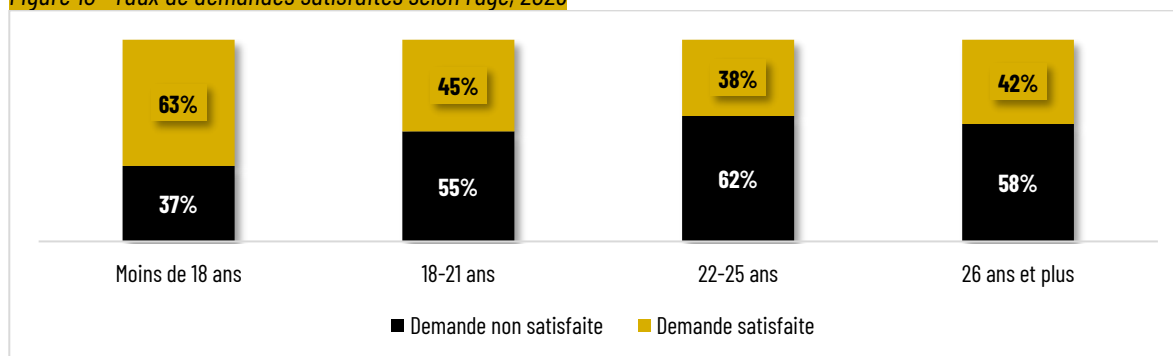
Puis, un [focus](#) est r  alis   sur les seuls cas o   la structure a explicitement statu   sur la demande, afin d'identifier les facteurs qui p  sent sur cette d  cision.

Croisement entre les caract  ristiques des jeunes et l'obtention d'un logement

Les demandes des plus jeunes d  bouchent plus souvent sur un s  jour

Comme ce qui   tait observ   en 2018, de mani  re g  n  rale, plus l'  ge est   lev  , moins le taux de demandes satisfaites est important. Par exemple, les jeunes de **moins de 18 ans** sont quasiment **deux fois plus nombreux-ses** que les 22-25 ans    voir leur demande satisfaite ([figure 10](#)). Ce ph  nom  ne peut s'expliquer par la forte part de jeunes vuln  rables chez les mineur-es : ils et elles sont plus souvent envoy  -es par des tiers (ASE, PJJ...), et sont donc orient  -es plus efficacement vers Habitat Jeunes et moins susceptibles d'abandonner leur d  marche en cours de route. Ce taux d'acceptation   lev   chez les jeunes les plus vuln  rables se retrouve par ailleurs dans [la mani  re dont ils et elles ont connu Habitat Jeunes](#).

Figure 10 – Taux de demandes satisfaites selon l'  ge, 2025

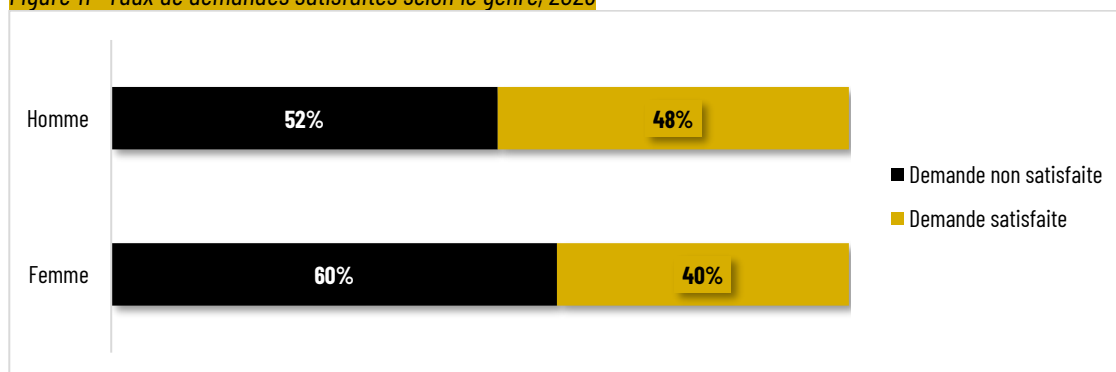


Lecture : en 2025, 45 % des demandes   manant de jeunes de 18    21 ans ont connu une issue favorable.
N = 46 356

Un   cart de 8 points selon le genre

Seulement 40 % des femmes ont obtenu un s  jour au terme de leur demande contre 48 % des hommes ([figure 11](#)). Cet   cart, bien que peu   lev  , reste notable ; mais surtout, il s'inscrit dans une dynamique sp  cifique entre les femmes et le logement d'insertion.

Figure 11 – Taux de demandes satisfaites selon le genre, 2025



Lecture : en 2025, 60 % des demandes formul  es par des femmes n'aboutissent pas    un s  jour.
N = 46 356

ZOOM : LES DEMANDES DE LOGEMENT D'INSERTION CHEZ LES FEMMES

Représentant 40 % des demandes, les femmes sont minoritaires dans les demandes adressées aux résidences Habitat Jeunes. Ce déséquilibre peut s'expliquer par des freins symboliques dans l'accès au logement d'insertion, évoqués dans l'étude « [Genre et logement d'insertion](#) » menée par les ALI (Acteurs du logement d'insertion) et le cabinet d'études FORS en mars 2026.

Parmi ces freins figurent notamment la représentation genrée des structures collectives comme Habitat Jeunes : « *Les femmes interrogées associent fréquemment les structures collectives à un univers masculin perçu comme potentiellement insécurisant (...). Les espaces collectifs sont souvent investis de manière différenciée selon le genre. Dans de nombreuses structures, ils sont majoritairement occupés par des hommes, parfois en groupes constitués, ce qui contribue à dissuader les femmes de s'y rendre. Les équipements proposés (baby-foot, télévision, jeux sportifs) tendent à renforcer ces usages masculins, sans intention explicite mais avec des effets concrets sur l'inclusivité.* »

Un effet « boule de neige » se crée : moins il y a de femmes en résidences Habitat Jeunes, moins les autres femmes sont tentées de venir.

L'une des autres entraves abordées dans l'étude des ALI concerne les situations de violences vécues par les femmes avant leur arrivée et les obstacles administratifs qui en découlent. Nos données confirment ce point : les femmes évoquent plus souvent une rupture ou un conflit familial comme principale raison de recherche d'un logement (12 % contre 9 % chez les hommes).

Les femmes sont également plus autonomes dans leur démarche de demande de logement : 59 % ont connu Habitat Jeunes via un canal « autonome » (internet, affichage, bouche à oreille) ce qui laisse supposer qu'elles ont ensuite formulé leur demandes seules, contre 52 % des hommes ; et à l'inverse, seules 29 % ont été orientées vers Habitat jeunes (par la mission locale, un organisme, un-e travailleur-se social-e...) contre 35 % des hommes.

Enfin, elles restent nombreuses à abandonner leur demande de logement, tout comme les hommes : environ 40 %. Cet abandon peut s'expliquer par l'évolution de leur situation, notamment lorsqu'elles trouvent une solution de logement plus adaptée ailleurs, mais aussi par leur perception de la structure, qu'elles peuvent juger trop peu attractive, trop insécurisante ou trop masculine.

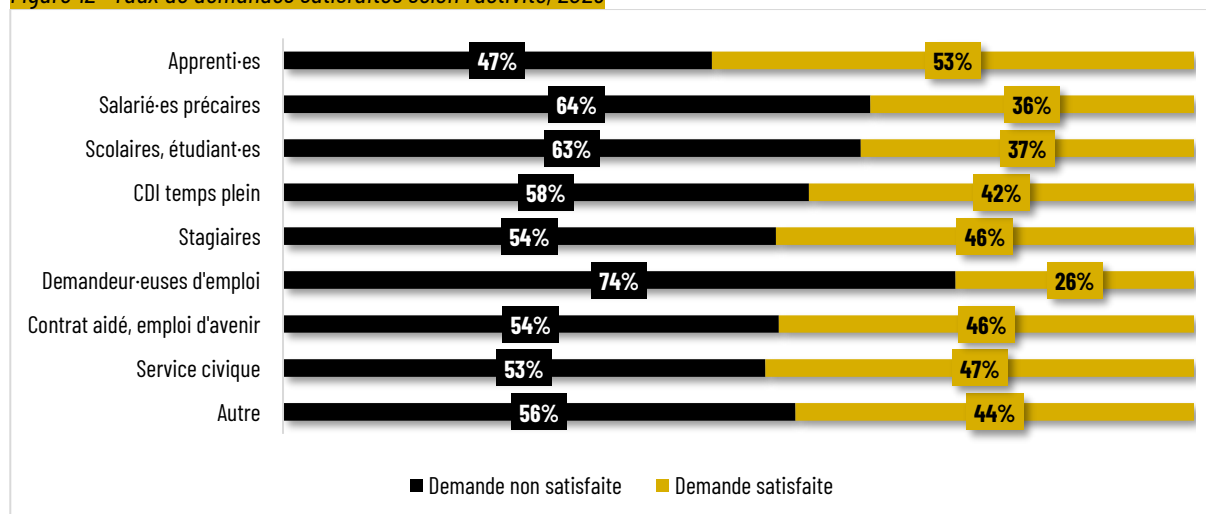
Les apprenti-es obtiennent plus souvent gain de cause

Les **apprenti-es** sont les plus **nombreux-ses à voir leur demande aboutir** ; une demande sur deux est retenue, contre une sur quatre pour les demandeur-ses d'emploi ([figure 12](#)).

Derrière ce chiffre, se cache une contrainte structurelle : les gestionnaires ont des quotas⁶ à respecter en termes de publics accueillis. Mais aussi, l'apprentissage est valorisé au sein du réseau, notamment car il permet d'occuper un logement de manière fractionnée, le temps de la formation.

Les demandes de séjours fractionnés, propres aux apprenti-es, affichent par ailleurs un meilleur taux d'acceptation que les demandes de séjour continu : 66 % contre 42 %.

Figure 12 – Taux de demandes satisfaites selon l'activité, 2025



Lecture : en 2025, les demandes de stagiaires sont 46 % à déboucher sur un séjour.

N = 39 622

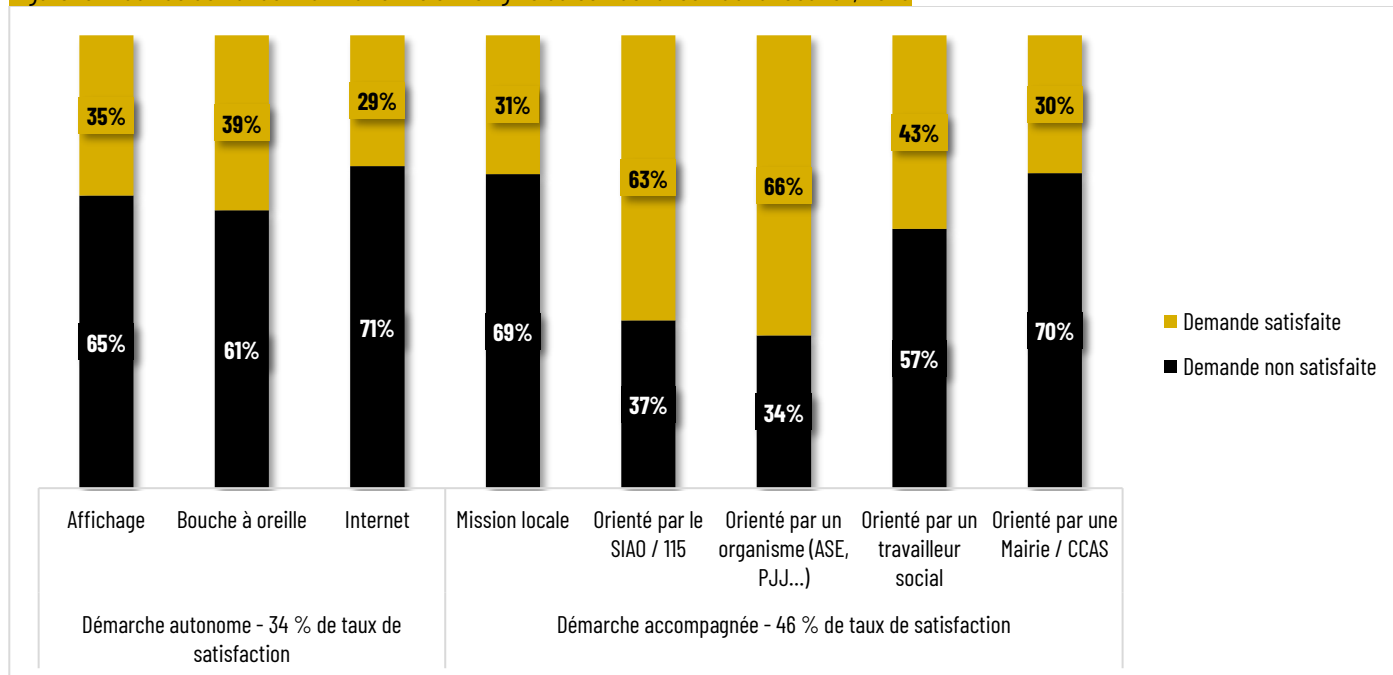
⁶ Au moins 65 % du public accueilli doivent être : des jeunes actifs de 16 à 25 ans, exerçant une activité salariée, en apprentissage, en formation professionnelle ou en stage (hors étudiants), en recherche d'emploi. Source : [Circulaire CAF prestation de service des FJT, 2024](#)

Les jeunes les plus vulnérables ont un meilleur taux d'acceptation

Reprenons l'idée de notre double canal d'accès quant à la connaissance d'Habitat Jeunes (cf. partie 2). Si l'on oppose les jeunes en ayant eu écho de manière autonome et spontanée de celles et ceux qui ont été accompagné-es vers ce dispositif, les différences en termes d'accès au logement sont flagrantes (figure 13). Les demandes formulées par des **jeunes accompagné-es débouchent plus souvent sur un séjour**, notamment lorsque ces organismes sont l'ASE, la PJJ, le SIAO ou le 115. De l'autre côté, les démarches dites autonomes débouchent moins souvent sur un séjour, leur taux d'acceptation étant inférieur à la moyenne de 44 %.

A-t-on raison d'opposer ces deux canaux de connaissance ? En tout cas, les données tendent à montrer que les jeunes orienté-es, pour la plupart en situation de vulnérabilité, obtiennent plus souvent un logement au terme de leur demande.

Figure 13 – Taux de demandes satisfaites selon l'origine du contact avec Habitat Jeunes, 2025



Lecture : en 2025, les demandeur-ses ayant eu écho d'Habitat Jeunes via une démarche accompagnée sont 46 % à voir leur demande aboutir. Parmi elles et eux, les jeunes orienté-es par le SIAO ou le 115 sont 63 % à voir leur demande satisfaite.

N = 36 426

Les jeunes déjà locataires en résidence sociale obtiennent plus souvent un logement

La situation des demandeur-ses quant à leur logement actuel permet d'observer des taux d'acceptation différents. Ces situations ont été regroupées en 4 catégories :

- Logement autonome : Logement autonome (parc privé) + Logement autonome (parc social) ;
- Locataire dans une RS : Locataire dans une autre résidence sociale + Locataire d'un FJT ;
- Logement précaire : Hébergé dans un CHRS + Hébergé dans une structure d'accueil d'urgence + Logé dans un hôtel + Logé dans un logement précaire (camping, squat...) + Logé dans une autre institution + Sans logement, à la rue ;
- Hébergé-e chez une personne de l'entourage : Hébergé chez des amis + Hébergé chez les parents + Hébergé chez un membre de la famille.

Ainsi, les jeunes qui **logent déjà dans une résidence sociale sont les plus nombreux-ses à obtenir un logement** (figure 14), probablement grâce à un accompagnement dans leurs démarches et à une orientation plus ciblée.

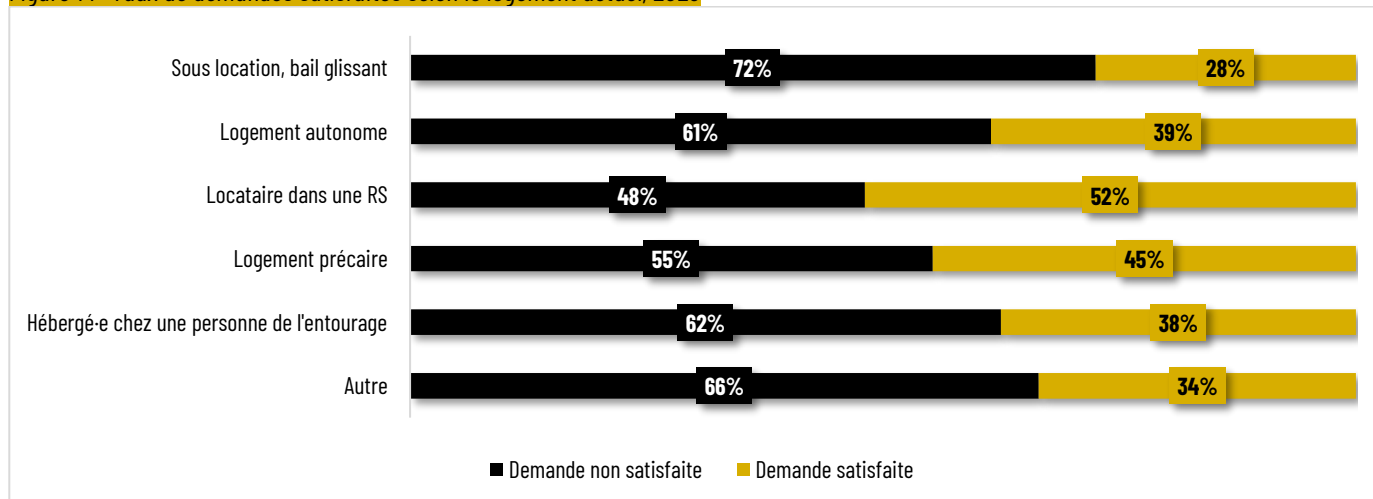
Les demandeur-ses en **situation de logement précaire** présentent également des **taux d'obtention élevés**, étant donné leur besoin urgent en logement, voire en accompagnement, qui pourra leur être fourni chez Habitat Jeunes.

A l'inverse, les jeunes hébergé-es chez une personne de l'entourage, notamment chez des amis, et celles et ceux en sous-location obtiennent moins souvent satisfaction. Ces situations sont souvent perçues comme moins urgentes, bien qu'elles puissent masquer des conditions de vie précaires ou instables.

Ces différences sont également observables selon la localisation du logement actuel. Les demandeur-ses résidant dans le département ou la région de la structure obtiennent des taux d'obtention comparables, autour de 39 à 44 %. En revanche, les jeunes venant de l'étranger (Union Européenne, DOM-TOM, autres pays) affichent des taux d'acceptation plus bas, avec un taux global de 30 % contre 41 % pour les demandeur-ses résidant en France métropolitaine.

Cet écart peut s'expliquer par des difficultés administratives plus importantes, ou par une moindre adéquation entre leur situation et les critères d'admission des résidences.

Figure 14 –Taux de demandes satisfaites selon le logement actuel, 2025

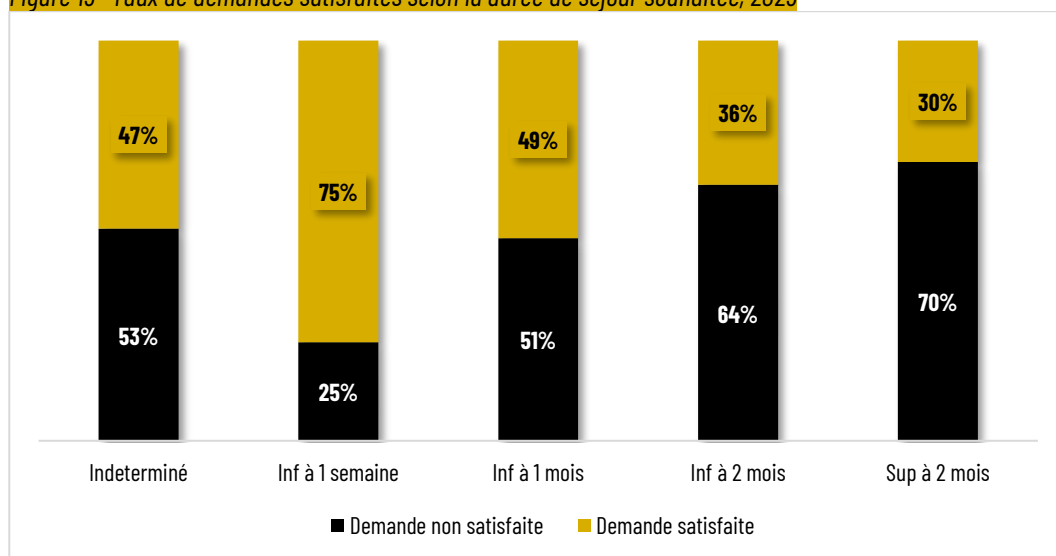


Lecture : en 2025, les demandeur-ses vivant dans un logement autonome sont 39 % à voir leur demande aboutir à un séjour.
N = 40 550

Les séjours de courte durée sont plus souvent acceptés

Certains critères formulés par les demandeur-ses peuvent également influencer le taux d'acceptation de la demande. Par exemple, lorsque la durée souhaitée n'est pas déterminée, les demandes aboutissent dans environ la moitié des cas (figure 15). En revanche, quand cette durée est précisée, les résultats sont contrastés selon sa longueur : les résidences semblent privilégier les séjours courts, avec 75 % de demandes acceptées lorsque ces derniers durent moins d'une semaine, contre seulement 30 % lorsqu'ils durent plus de deux mois.

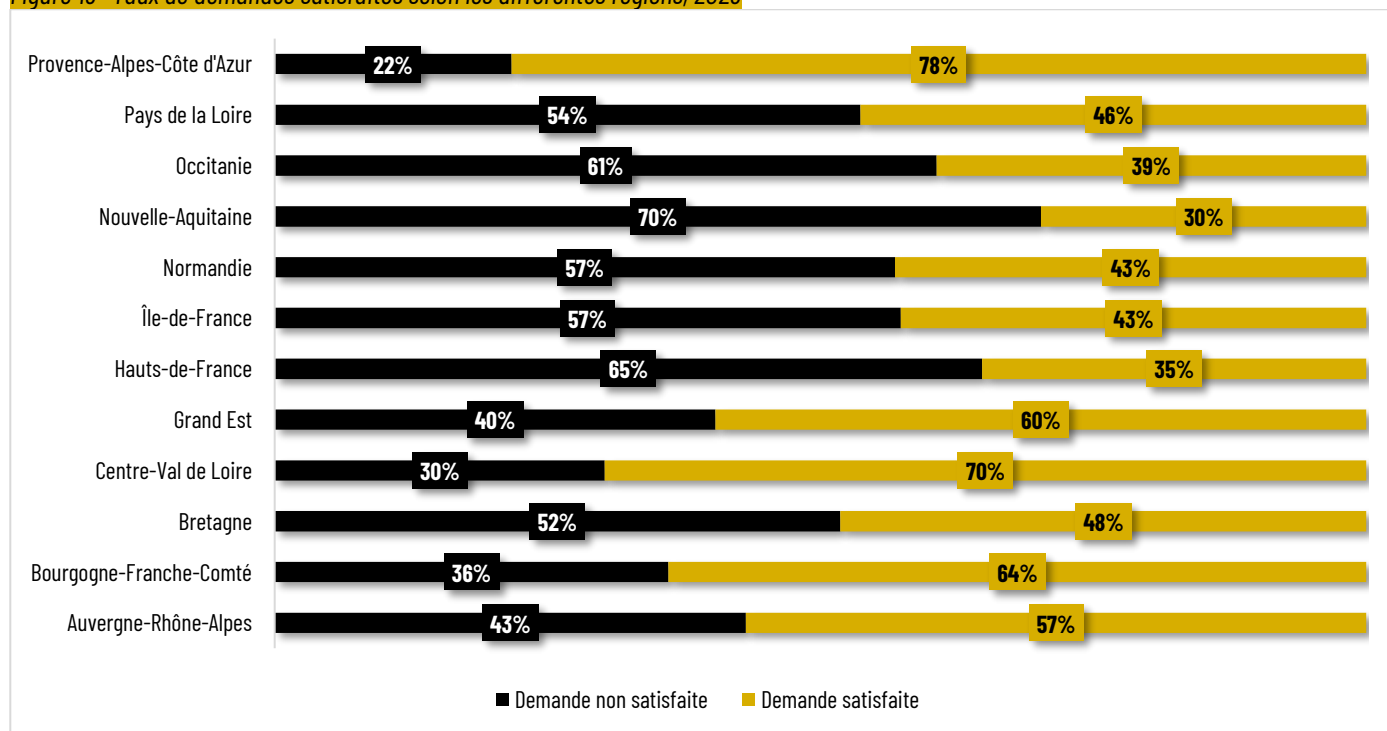
Figure 15 –Taux de demandes satisfaites selon la durée de séjour souhaitée, 2025



Lecture : en 2025, les demandeur-ses ayant souhaité une durée de séjour indéterminée sont 47 % à voir leur demande aboutir à un séjour.
N = 46 356

La région est déterminante

Figure 16 – Taux de demandes satisfaites selon les différentes régions, 2025



Lecture : en 2025, en Bretagne, 48 % des demandes ont abouti à un séjour.

N = 46 356

Le taux de demandes satisfaites varie selon les régions : de 30 % en Nouvelle-Aquitaine à 78 % en région PACA, soit plus du double (figure 16). Les raisons peuvent être multiples : des publics différents selon les régions, des places déjà prises par des réservataires, une offre de logement généralement plus faible conduisant à des tensions, une concurrence avec le parc privé, par exemple en Île-de-France...

FOCUS : Les facteurs associés à un refus de la structure

Ce focus répond à une question différente de celle posée dans la partie précédente. Ici, nous voulons savoir : quand une structure accepte ou refuse explicitement une demande, quels facteurs pèsent sur cette décision ?

La régression logistique

Pour identifier les facteurs qui jouent le plus sur la probabilité d'obtenir un logement, nous avons utilisé une **régression logistique**. Cette méthode statistique mesure l'effet de chaque variable **toutes choses égales par ailleurs**, c'est-à-dire en neutralisant l'influence des autres variables.

Par exemple, elle permet de savoir si les apprenti-es ont plus de chances d'obtenir un logement indépendamment de leur niveau de ressources, de leur âge, de leur région...

Les résultats sont exprimés en **odds ratios (OR)** : un OR supérieur à 1 signifie que le groupe concerné a plus de chances d'obtenir un logement que le groupe de référence, et inversement pour un OR inférieur à 1.

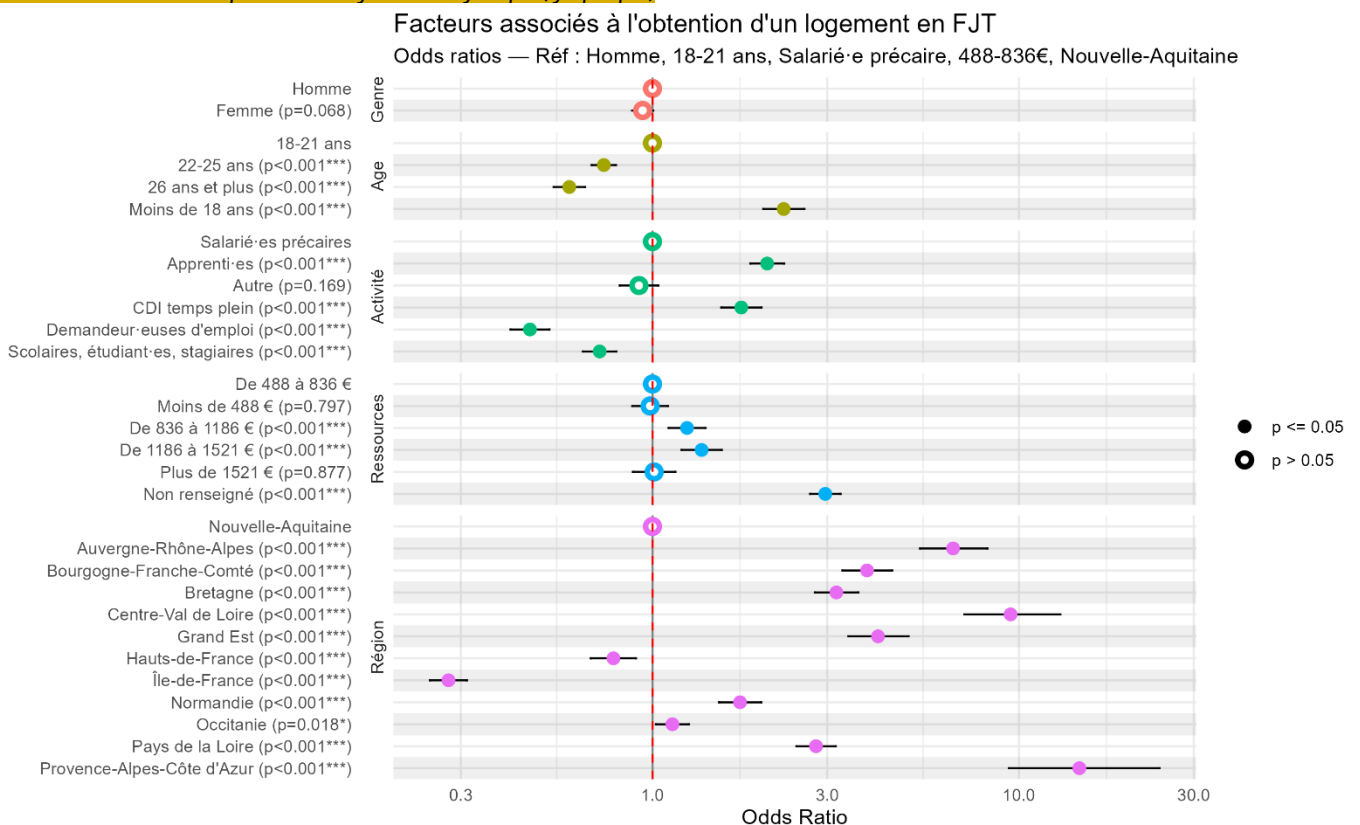
Le tableau présente également pour chaque modalité :

- Un **intervalle de confiance à 95 % (IC 95 %)**, qui indique la **plage** dans laquelle se situe le vrai effet avec une **probabilité de 95 %** ;
- Une **p-value**, qui mesure la significativité statistique du résultat : **plus elle est faible, plus l'effet est robuste**. Par convention, un résultat est statistiquement significatif lorsque la p-value est inférieure à 0,05.

L'échantillon a été recentré sur les demandes ayant fait l'objet d'une décision explicite de la structure : acceptées, ou refusées avec exclusion des modalités « abandon de la demande par le jeune », « autre » et des non-réponses, qui ne renseignent pas sur les critères de la structure elle-même (28 126 demandes). Après exclusion des observations dont l'activité n'était pas renseignée (4 694), la régression a été conduite sur **23 432 demandes**.

Cette régression comporte quelques limites à garder à l'esprit. Le modèle explique une partie des variations observées mais pas la totalité : des facteurs importants ne sont pas disponibles dans les données, comme le nombre de places réellement disponibles dans chaque structure au moment de la demande. Par ailleurs, les personnes n'ayant pas renseigné leurs ressources (environ la moitié des demandes) ont été regroupées dans une catégorie "non renseigné" : leurs résultats sont à interpréter avec prudence.

Figure 17.1 – Résultats complets de la régression logistique (graphique)



Lecture du graphique : La liste à gauche correspond aux modalités de chaque variable étudiée dans cette régression. Les premières modalités de la liste (celles qui ne comportent pas de parenthèse à leur droite) sont les modalités de référence, auxquelles sont comparées toutes les autres modalités quant à la probabilité d'obtenir un logement. Par exemple, pour la région, la modalité de référence est la

Nouvelle-Aquitaine : nous regardons donc si les probabilités d'obtenir un logement sont plus élevées en Bretagne qu'en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie qu'en Nouvelle-Aquitaine...

La ligne rouge au milieu correspond à un OR de 1. Tous les cercles se situant à droite de cette ligne affichent donc une probabilité plus élevée d'obtenir un logement (toujours par rapport à la modalité de référence), et tous les cercles à gauche une probabilité plus faible.

Lorsque ce cercle est « plein », cela signifie que la p-value est inférieure à 0.05, et que le résultat est donc significatif.

Quand il est « vide », la p-value est supérieure à 0.05, et le résultat est à interpréter avec précaution.

Enfin, les barres qui se situent de part et d'autre du cercle représentent l'intervalle de confiance à 95 % dans laquelle se situe la valeur.

Figure 17.2 – Résultats complets de la régression logistique (tableau)

Modalités de référence : Salarié-e précaire, 18-21 ans, Homme, 488-836 €, Nouvelle-Aquitaine

Variable	Modalité	OR	IC 95%	p-value	Région	Auvergne-Rhône-Alpes	6.61	5.37 – 8.21	< 0,001 ***
Activité	Apprenti-es	2.06	1.85 – 2.29	< 0,001 ***		Bourgogne-Franche-Comté	3.85	3.3 – 4.51	< 0,001 ***
	Autre	0.92	0.81 – 1.04	0.169		Bretagne	3.18	2.77 – 3.64	< 0,001 ***
	CDI temps plein	1.75	1.54 – 1.98	< 0,001 ***		Centre-Val de Loire	9.49	7.09 – 12.98	< 0,001 ***
	Demandeur-es de l'emploi	0.46	0.41 – 0.52	< 0,001 ***		Grand Est	4.13	3.42 – 5	< 0,001 ***
	Scolaires, étudiant-es, stagiaires	0.72	0.65 – 0.8	< 0,001 ***		Hauts-de-France	0.78	0.68 – 0.9	< 0,001 ***
						Île-de-France	0.28	0.25 – 0.31	< 0,001 ***
Classe d'âge	22-25 ans	0.74	0.68 – 0.8	< 0,001 ***		Normandie	1.73	1.52 – 1.98	< 0,001 ***
	26 ans et plus	0.59	0.54 – 0.65	< 0,001 ***		Occitanie	1.13	1.02 – 1.26	0.018 *
	Moins de 18 ans	2.28	2 – 2.6	< 0,001 ***		Pays de la Loire	2.79	2.47 – 3.16	< 0,001 ***
Genre	Femme	0.94	0.88 – 1	0.068 .		Provence-Alpes-Côte d'Azur	14.62	9.39 – 24.21	< 0,001 ***
Ressources	Moins de 488 €	0.99	0.88 – 1.1	0.797					
	De 836 à 1186 €	1.24	1.11 – 1.4	< 0,001 ***					
	De 1186 à 1521 €	1.36	1.2 – 1.55	< 0,001 ***					
	Plus de 1521 €	1.01	0.88 – 1.16	0.877					
	Non renseigné	2.96	2.69 – 3.26	< 0,001 ***					

Lecture : en 2025, les apprenti-es ont 2,06 fois plus de chances que les salarié-es précaires d'obtenir une réponse favorable de la structure.

Légende et rappels : OR = Odds ratio. Un OR >1 signifie que le groupe a plus de chances d'obtenir une réponse favorable ; et inversement lorsqu'il est inférieur à 1.

IC 95% = Intervalle de confiance à 95 %. Plage dans laquelle se situe le vrai effet (OR) avec une probabilité de 95 %.

p-value = significativité du résultat. Plus la p-value est faible, plus la significativité est élevée. Codes : 0 **** ; 0.001 *** ; 0.01 ** ; 0.05 ' .

Note : par souci de lisibilité, et du fait de résultats similaires, nous avons regroupé certaines catégories d'activité : les scolaires, étudiant-es et stagiaires ; et les « Autre », à qui nous avons ajouté les jeunes en contrats aidés et service civique.

Trois facteurs se dégagent comme les plus déterminants dans la décision de la structure : **l'activité, l'âge et la région.**

L'activité est le facteur individuel qui a le plus d'effets sur la probabilité d'obtenir un logement. Toutes choses égales par ailleurs, **un-e apprenti-e a environ deux fois plus de chances** (OR = 2,06) qu'un-e salarié-e précaire d'obtenir un logement. Cet avantage traduit probablement une meilleure adéquation entre le profil des apprenti-es et l'offre Habitat Jeunes (séjours fractionnés, APL fréquentes...). À l'inverse, **les demandeur-ses d'emploi ont deux fois moins de chances** (OR = 0,46), tout comme les étudiant-es, scolaires et stagiaires, qui sont encore plus défavorisé-es (OR = 0,72).

Les **moins de 18 ans** ont, toutes choses égales par ailleurs, **plus de deux fois plus de chances** d'obtenir un logement que les 18-21 ans (OR = 2,28), tandis que **les 26 ans et plus sont significativement désavantagé-es** (OR = 0,59). Cet effet de l'âge persiste indépendamment de l'activité, des ressources et de la région : il ne se réduit donc pas à un effet de composition (davantage d'apprenti-es parmi les mineur-es par exemple). Une hypothèse est que la minorité constitue en elle-même une situation perçue comme prioritaire par les gestionnaires.

La région dans laquelle vivent les demandeur-ses s'inscrit également comme un véritable reflet des inégalités territoriales. Toutes choses égales par ailleurs, les demandeur-ses en **Île-de-France ont 3,6 fois moins de chances** d'obtenir un logement qu'en Nouvelle-Aquitaine (OR = 0,28). À l'inverse, en **Centre-Val de Loire** ou en région PACA, ils et elles ont **significativement plus de chances** (respectivement OR = 9,49 et OR = 14,62)⁷. Ces écarts traduisent probablement des réalités territoriales très différentes : en Île-de-France, par exemple, les gestionnaires remontent des refus en masse voire des fermetures des plateformes de demande tant cette demande est importante, notamment grâce au tarif très avantageux d'Habitat Jeunes. Dans d'autres régions, l'offre est parfois plus importante que la demande, entraînant un taux de vacance élevé et des taux d'acceptations plus forts en raison de la place disponible. D'autres facteurs peuvent jouer sur cette probabilité, comme une offre de logement plus ou moins élevée, des pratiques territoriales différenciées... ces écarts rappellent que les trajectoires résidentielles ne sont pas seulement le fruit de caractéristiques individuelles, mais s'inscrivent au croisement de logiques d'acteurs et de déterminants structurels.

⁷ Ces deux régions ont un faible effectif de refus explicites dans l'échantillon : le chiffre exact est donc à prendre avec prudence, mais la tendance (plus de chances d'obtenir un logement) est fiable.

Les ressources et le genre jouent un rôle **plus limité** dans l'accès au logement Habitat Jeunes. L'effet du genre, une fois les autres facteurs neutralisés, n'est pas établi statistiquement.

Le montant des ressources n'a qu'un effet modéré et non linéaire : les jeunes touchant entre 836 et 1 521 € ont légèrement plus de chances d'obtenir un logement que celles et ceux en dessous de 836 € ou au-dessus de 1 521 €, sans distinction significative de la référence.

En revanche, les jeunes pour lequel-les aucune ressource n'est indiquée (non-réponse) ont, toutes choses égales par ailleurs, des probabilités bien plus élevées d'obtenir une réponse favorable à leur demande (OR = 2,96). Une hypothèse peut expliquer ce phénomène : lorsqu'un-e jeune se présente en situation d'urgence ou de grande vulnérabilité, les gestionnaires l'admettent rapidement si cela est possible. Les champs non obligatoires dans Sihaj, dont les ressources, sont alors laissés vides, quitte à les renseigner plus tard. Ainsi, cette non-réponse peut traduire un profil de jeune vulnérable, ce qui expliquerait le fort OR observé pour cette modalité.

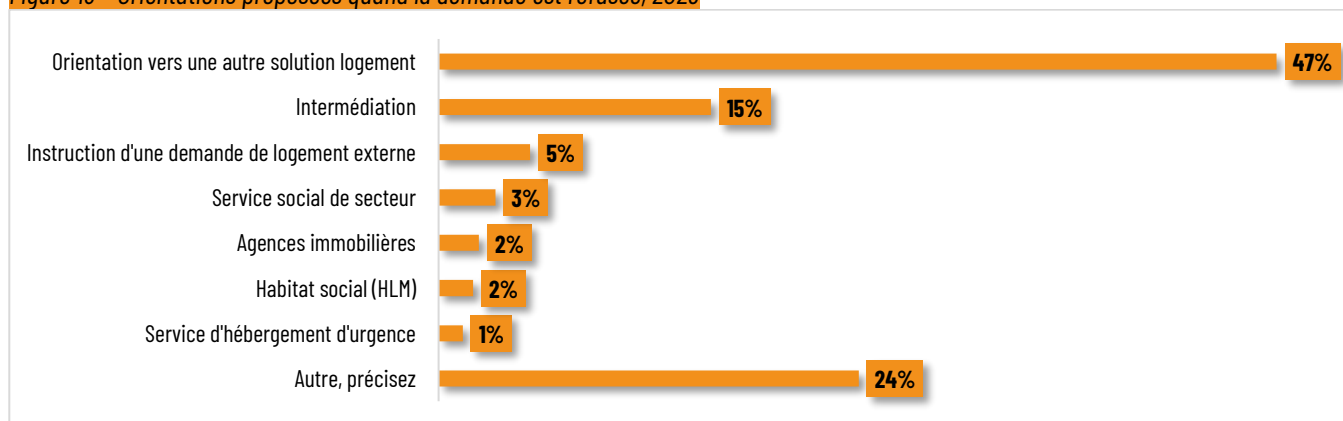
QUAND LA DEMANDE EST REFUSÉE

Si 56 % des demandes adressées n'obtiennent pas d'issue favorable en interne, la question se pose : qu'advient-il des jeunes qui n'ont pas été logé-es ?

Dans **deux tiers des cas** (66 %), une **orientation externe leur est proposée** par les gestionnaires, ce qui témoigne du rôle d'accompagnement du réseau Habitat Jeunes, qui va bien au-delà d'une simple fonction de logement. Par ailleurs, les 33 % des demandes refusées qui n'ont pas d'orientation reflètent probablement un manque de saisie plus qu'une réelle non-orientation.

Parmi ces orientations, la réorientation vers une autre solution de logement est la plus fréquente (**figure 18**), devant l'intermédiation locative et l'instruction d'une demande de logement externe. 4 % des jeunes sont orienté-es vers un service social de secteur ou un service d'hébergement d'urgence, témoignant de situations de vulnérabilité qui nécessitent un accompagnement plus poussé.

Figure 18 – Orientations proposées quand la demande est refusée, 2025



Lecture : en 2025, 2 % des jeunes dont la demande n'a pas abouti et pour lequel-les une orientation a été proposée sont réorienté-es vers un habitat social.
N = 17 106

Ces données illustrent le rôle de pivot que jouent les résidences Habitat Jeunes dans les parcours résidentiels : même lorsqu'elles ne peuvent pas loger, elles orientent et accompagnent, pour participer aux trajectoires résidentielles des jeunesses.

RÉSUMÉ

Cette étude confirme et prolonge le constat dressé en 2018 : la demande de logement adressée au réseau Habitat Jeunes reste supérieure à l'offre disponible et la situation s'est même dégradée depuis : seules 44 % des demandes aboutissent aujourd'hui à un séjour, contre 61 % il y a huit ans.

Les jeunes qui sollicitent Habitat Jeunes sont majoritairement en formation ou en début de vie active, aux ressources modestes, et ancrés-es localement. Si la majorité des demandeur-ses connaissent Habitat Jeunes par leurs propres moyens, un tiers d'entre elles et eux découvrent le dispositif via un accompagnement professionnel ou institutionnel, signe qu'une partie du public est vulnérable au moment de la demande.

Le croisement entre les caractéristiques des jeunes et l'aboutissement de la demande montre des écarts selon l'âge, l'activité, le canal de contact, le logement actuel et la région.

Un focus sur les décisions de la structure (acceptations et refus explicites) permet d'isoler l'effet propre de certaines caractéristiques : l'activité, l'âge et la région pèsent sur l'obtention d'un logement.

Les apprenti-es et les mineur-es bénéficient d'un traitement plus favorable, effet qui ne s'explique pas simplement par un effet de composition entre ces variables (par exemple, plus d'apprenti-es chez les mineur-es). La région révèle des écarts forts : à profil identique, les chances d'obtenir un logement varient fortement d'un territoire à l'autre, ce qui reflète un déséquilibre entre l'offre disponible et la pression de la demande.

En revanche, genre et niveau de ressources jouent un rôle plus limité une fois les autres facteurs isolés.

Enfin, dans au moins deux tiers des cas, les gestionnaires proposent une orientation externe en cas de refus de la demande.



Rédaction et analyse : Léa Luquet
Responsable de publication : Benoît Durand

Soutenu par



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement



Habitat Jeunes

12, avenue du Général-de-Gaulle CS 60019 – 94307 Vincennes Cedex
01 41 74 81 0 - www.habitatjeunes.org

